

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLUi

Boucle Nord de Seine

Réunion publique

Les outils règlementaires du PLUi Ville de Villeneuve-la-Garenne

13 novembre 2023

Salons de l'Hôtel de Ville



1
Introduction et
mots d'accueil

2
Rappel de la
démarche

3
Rappel des
orientations du
PADD

4
Quelle ville
demain ?

5
Du PADD aux
outils
réglementaires

6
Les outils pour
améliorer la
santé et
l'environnement

7
Valoriser la
Seine, les
identités
locales et le
patrimoine

8
Permettre la
mise en œuvre
de projets

Echanges et
débats



Temps d'échange



Recueil de vos contributions

Qui sont les intervenants ?

- **Pascal PELAIN** – Maire de Villeneuve la Garenne
- **Alain Xavier FRANCOIS** – Maire Adjoint à l’Urbanisme ville de Villeneuve la Garenne
- **Patrick LOBBES** – Directeur urbanisme ville de Villeneuve-la-Garenne
- **Noël BERTOMEU** - Directeur Général des Services Développement Boucle Nord de Seine
- **Jasmine DOZIAS** - Responsable planification et PLUi Boucle Nord de Seine
- **Margot LE ROY** - Responsable de mission, Rouge Vif, prestataire (concertation & communication du PLUi)
- **Marie Liesse POYETON** – Responsable de mission, Rouge Vif, prestataire (concertation & communication du PLUi)
- **David LIZION**– Codra, prestataire (élaboration du PLUi)



© Villeneuve-la-Garenne, ville
Parc ! Concours photo PLUi 2022

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne



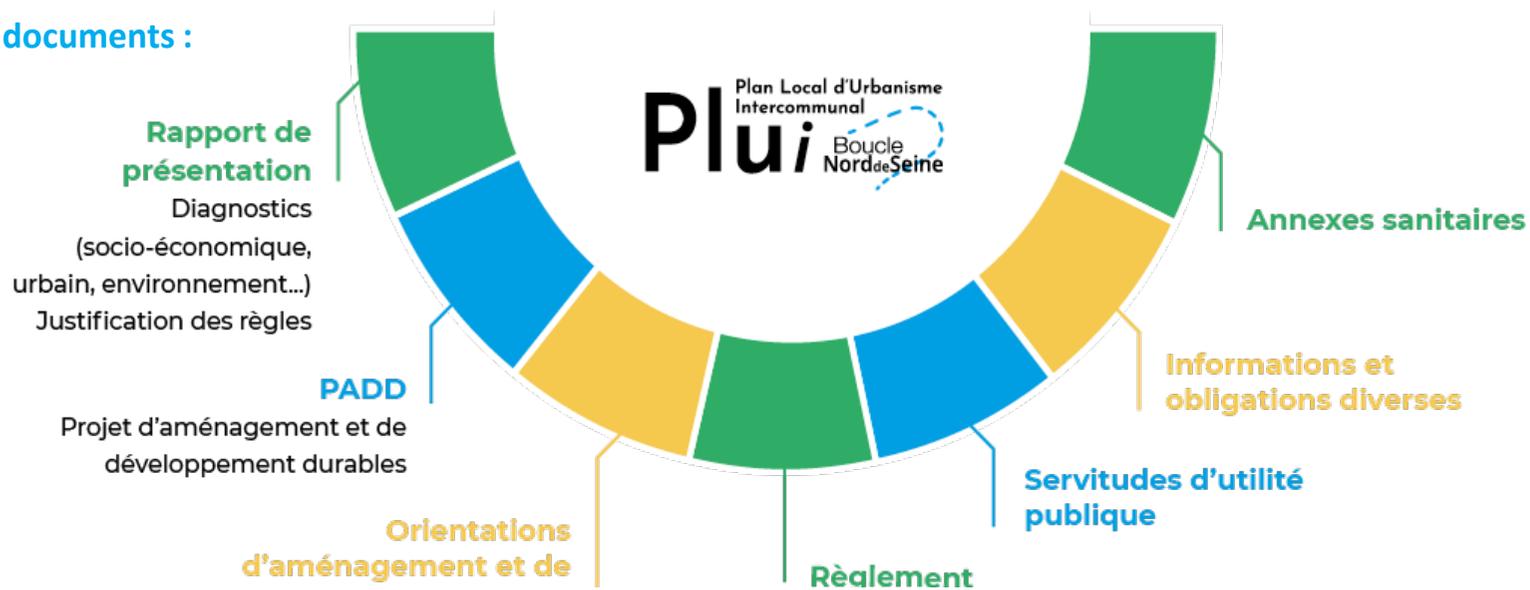
© Anne Boyer - Ecrin de verdure au parc des
Chanteraines - Concours photo PLUi 2022

Rappel de la démarche

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine



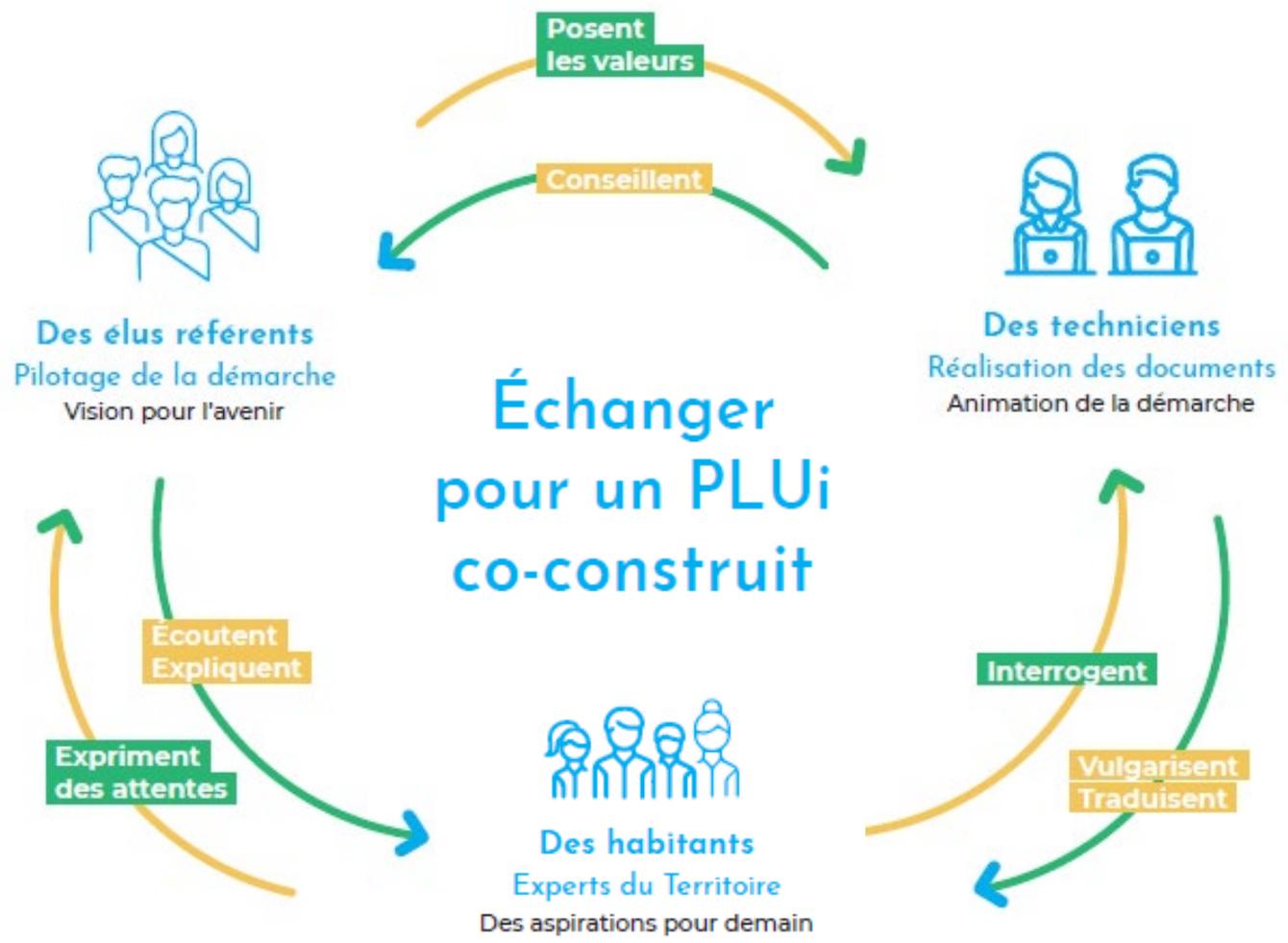
Le PLUi est composé de **plusieurs documents** :



- Il précise le **droit des sols**.
- Il constitue un outil de mise en œuvre des projets publics et privés.
- Il fixe un cadre de **cohérence** des différentes **actions d'aménagement** et des **politiques publiques sectorielles**.

Ce qui nécessite de développer :

- Une **vision globale** du développement du territoire.
- Établie à partir d'un **diagnostic territorial**.
- Pour définir les **orientations générales** d'aménagement et d'urbanisme.



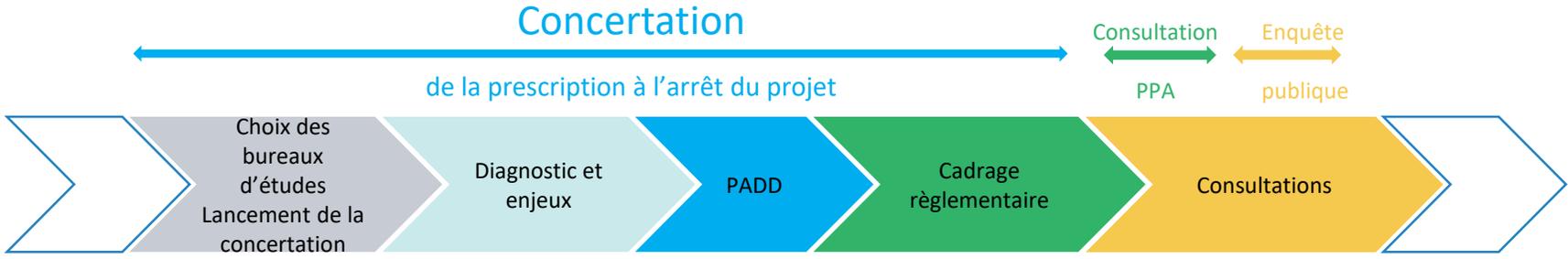
Le calendrier d'élaboration du PLUi

Avril 2021
Prescription
élaboration
du PLUi

Juin 2023
Débat sur les
orientations du
PADD

Mai 2024
Bilan de la
concertation
Arrêt du projet

Début 2025
Approbation du
PLUi



Nous en sommes là !

En parallèle...

Juillet 2023
Approbation
du SCoT-M



île de France
OBJECTIF 2040

Élaboration du nouveau
SDRIF-Environnemental
à l'horizon 2040

Été 2024
Adoption
du SDRIF-E

Fin 2024
Approbation
en conseil d'Etat

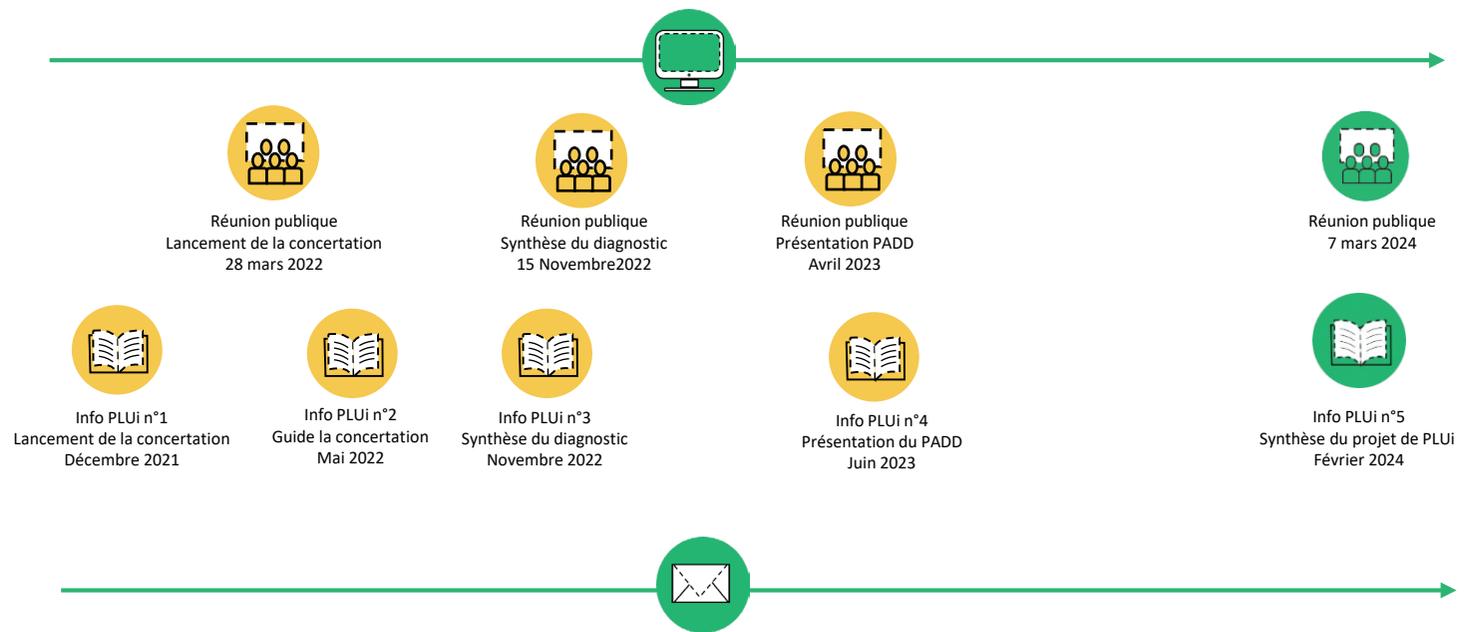
Les avis des habitants exprimés dans le cadre de la concertation

Margot Le Roy – AMO Concertation et communication





S'informer



Contribuer



Synthèse des enjeux prioritaires pour les habitants à l'échelle du territoire

Les enjeux prioritaires pour le territoire de Boucle Nord de Seine varient en fonction des communes mais donnent à voir des priorités partagées.



Nature en ville

Malgré la présence d'espaces verts au sein du territoire, **l'accès à la verdure est limité** dans un territoire de plus en plus dense et attractif. Le manque d'espace vert se fait sentir par les habitants et donne le sentiment parfois d'un cadre trop « bétonné » et « étouffant ». La nature en ville concerne aussi l'implantation d'arbres à privilégier dans les nouvelles constructions pour bénéficier d'îlot de fraîcheur.



La desserte en transports en commun

Le territoire bénéficie **d'une bonne desserte en transports en commun** notamment pour se rendre dans des points stratégiques du territoire (Paris et La Défense) mais le maillage de ce réseau entre les communes voire les quartiers n'est pas satisfaisant et encore parfois **inégalitaire**.



Habitat

Le territoire comporte **une diversité de tissus urbains** donnant à voir des spécificités pour chaque commune et quartier à préserver et valoriser. La mixité sociale apparaît comme un enjeu fort mais nécessitant un vivre-ensemble encore parfois complexe.



Pollution

L'attractivité du territoire implique de nouvelles constructions provoquant **nuisances sonores et visuelles pour les habitants**.

De même que la place de la voiture est encore trop prépondérante ne permettant pas **le développement de nouveaux modes de déplacement** de manière sécurisées et impactant fortement le territoire en termes de pollution.



Santé et bien-être

Le cadre de vie apparaît comme une composante essentielle des habitants avec des remarques importantes émises sur la nécessité de pouvoir accéder à une offre de médecins sur le territoire tout comme d'habiter dans **un cadre de vie sain et moins pollué**.



Identité territoriale

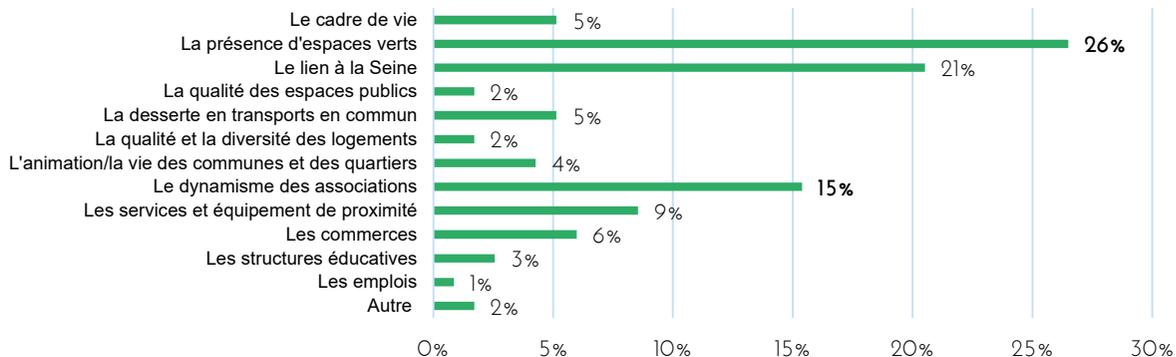
Le lien à la Seine constitue pour les habitants **une identité forte du territoire mais encore sous-exploitée** en termes d'aménagement. Le bien-être des habitants apparaît aussi un enjeu central face aux nombreuses difficultés rencontrées au quotidien.



Commerces de proximité

Les habitants et usagers constatent de manière générale **le manque de commerces de proximité** dans leurs communes et leurs quartiers que ce soit en termes de qualité, de diversité et de proximité avec leur lieu de vie. La présence de commerces permettrait d'améliorer le cadre de vie et favoriserait la convivialité.

Les atouts de Villeneuve-la-Garenne

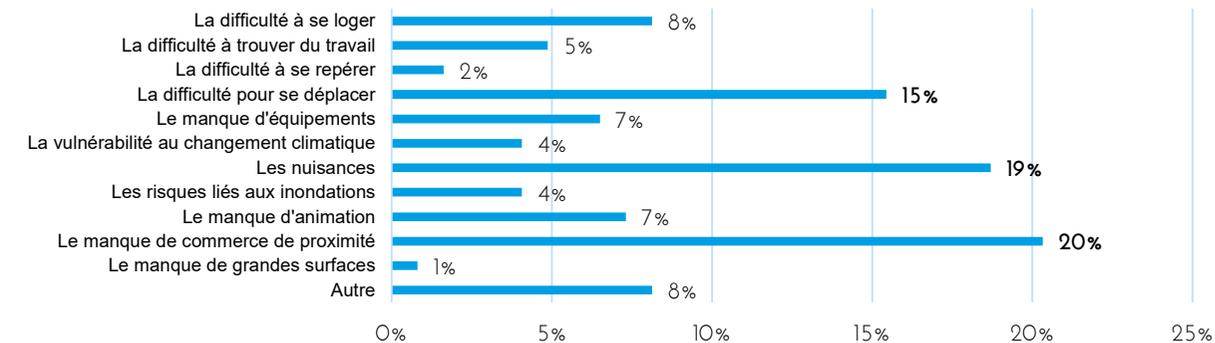


La présence d'espaces verts

Le lien à la Seine

Le dynamisme des associations

Les difficultés de Villeneuve-la-Garenne



La desserte en transports en commun

Le manque de commerces de proximité

La difficulté pour se repérer

Rappel des orientations du PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Clé de voûte du PLUi

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine



AXE 1 Un territoire d'équilibres riche de ses diversités

AXE 2 Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse

AXE 3 : Un territoire du « vivre ensemble »

AXE 4 : Un territoire actif, productif et innovant

Défi 1.1 Reconquérir la Seine

Défi 1.2 Conforter l'attractivité territoriale

Défi 1.3 Révéler la diversité des paysages et des patrimoines

Défi 2.1 : Amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant

Défi 2.2 : Devenir un territoire sobre et économe

Défi 2.3 : Réussir la « ville santé »

Défi 3.1 : Aménager un territoire pour tous et à tout âge

Défi 3.2 : Irriguer la ville de mobilités apaisées

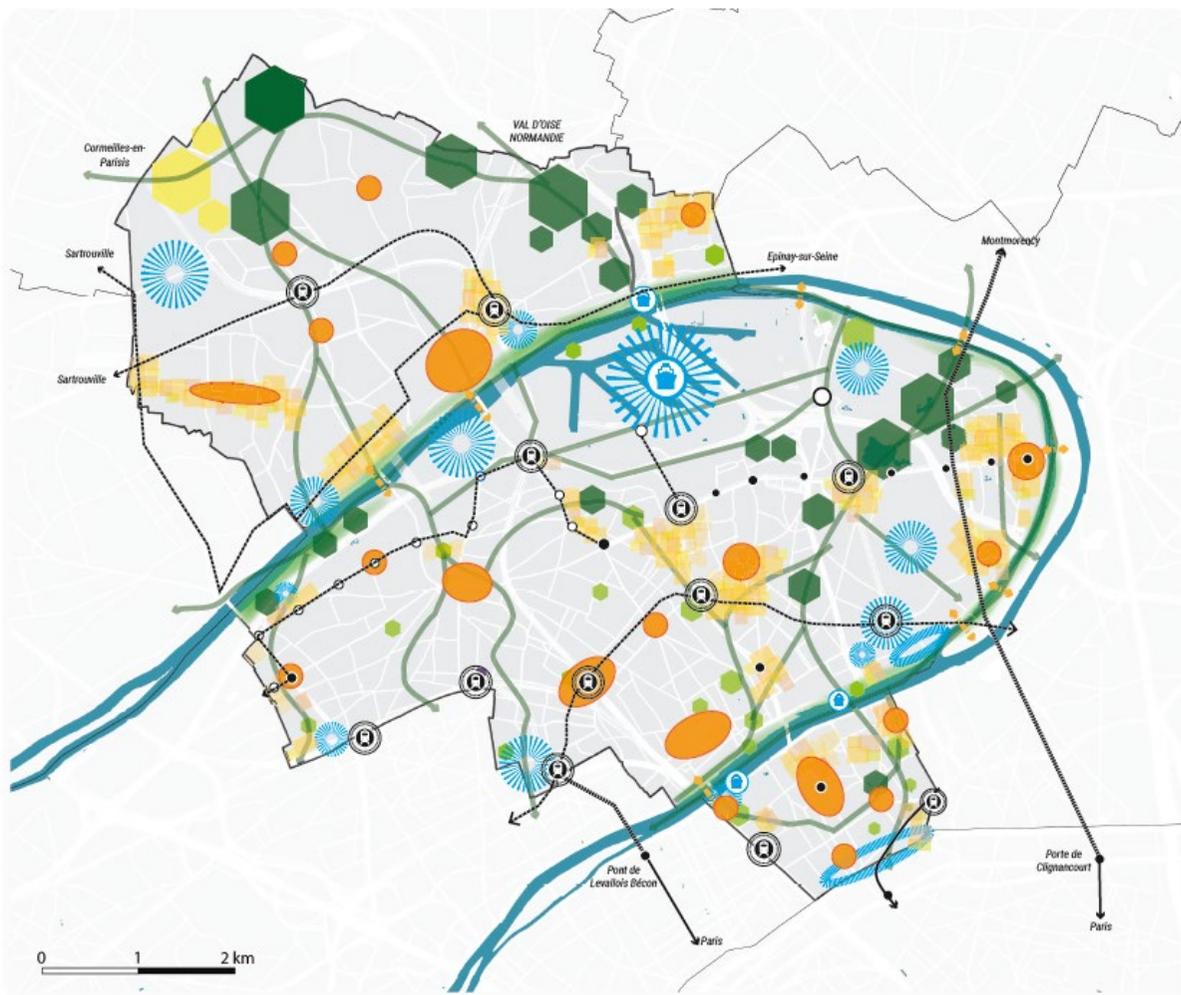
Défi 3.3 : Renforcer le territoire des proximités et du quotidien

Défi 4.1 : Conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi

Défi 4.2 : Soutenir les mutations et la valorisation des secteurs d'activités

Défi 4.3 : Affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale

Carte de synthèse du PADD



Assurer une renaturation des berges de Seine



Maintenir et renforcer les grands noyaux de biodiversité du territoire



Consolider les grandes composantes de la trame verte locale et les connecter



Préserver et valoriser les espaces agricoles



Fluidifier les parcours résidentiels pour favoriser l'ancrage des populations dans des secteurs à enjeux



Développer ou créer des centralités et polarités (commerces, services, équipements, etc.)



Maîtriser l'avenir des fonciers stratégiques en sanctuarisant leur vocation économique



Réaliser de nouveaux franchissements en faveur des modes actifs pour tisser des liens entre les communes



Renforcer l'attractivité économique en cohérence avec les gares et stations du territoire (en projets et existante)



Renforcer le maillage de transports en commun structurants



Limitier les nuisances liées aux axes ferrés ou routiers de grand trafic, en lien avec les gestionnaires de ces infrastructures



Quelle ville demain ?

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine
Patrick Lobbes – Ville de Villeneuve-la-Garenne



... en conciliant des enjeux et injonctions qui peuvent sembler contradictoires :

PRESERVER

- Préserver les tissus pavillonnaires
- Valoriser les paysages et le patrimoine
- Préserver les espaces naturels et les parcs

SE DEVELOPPER

- Produire des logements diversifiés
- Développer les emplois notamment industriels
- Assurer la réponse aux besoins en équipements

LIMITER NOS IMPACTS ET ASSURER L'ADAPTABILITE

- Renforcer la pleine terre et le taux d'espaces verts par habitant
- Réduire les nuisances, pollutions et risques, et limiter leur impact sur les populations
- Réduire et décarboner les déplacements
- Prendre en compte un risque accru d'inondation

➔ **Des conciliations et réconciliations**

- Poursuivre le Renouveau urbain
- Réaliser les grands projets d'aménagement
- Préserver et valoriser les patrimoines
- Prendre en compte les évolutions du territoire
- Rééquilibrer l'offre de logement
- Finaliser les opérations projetées ou engagées

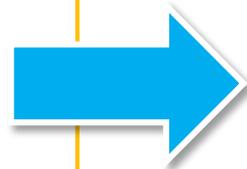
Du PADD aux Outils Règlementaires

*David LIZION – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)
Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi – Boucle Nord de Seine*



Traduit le projet global du territoire

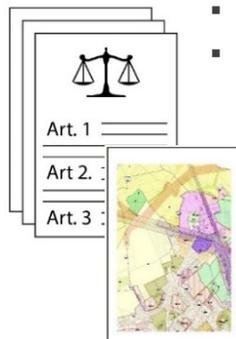
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD



Doit trouver
une traduction
règlementaire

Opposables aux Permis de Construire

Plan de zonage et règlement par zone



- Définissent les règles d'occupation du sol,
- Fixe des **règles** en matière de :
 - Destinations
 - Hauteurs
 - Implantations (alignement/recul...)
 - Réseaux et gestion des eaux pluviales
 - Stationnement automobile et vélo
 - Préservation de la biodiversité
 - Espaces verts....

Les autorisations d'urbanisme devront être conformes



- **Caractère plus contraignant**
- **Encadrement plus strict**

Orientations d'Aménagement et de Programmation

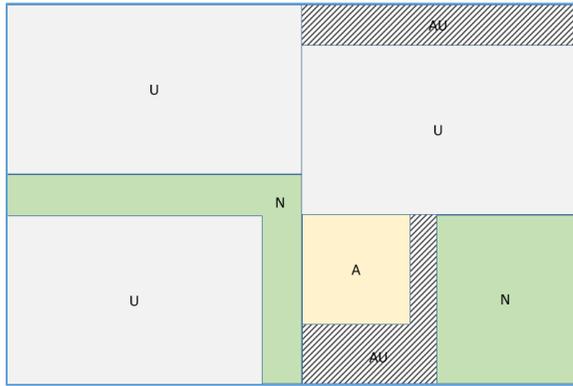


- pour les secteurs à urbaniser / restructurer
- **principes d'aménagement** dans les secteurs de projet (sur terrains publics ou privés) ou concernant des thématiques particulières (dont continuités écologiques)
- **Échéancier prévisionnel** d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements liés si besoin.

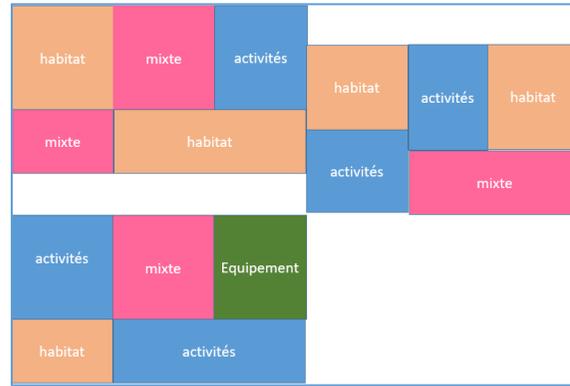
Les autorisations d'urbanisme devront être compatibles



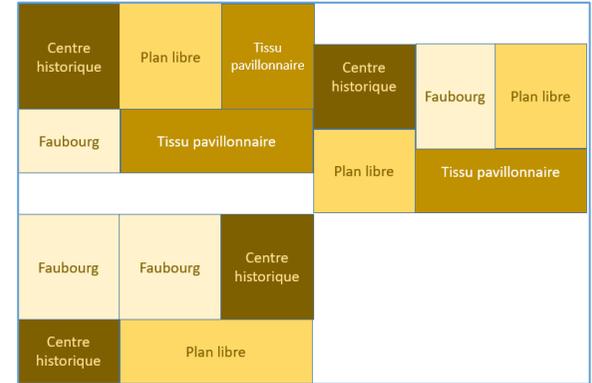
- **Caractère plus incitatif**
- **Relative souplesse d'application**



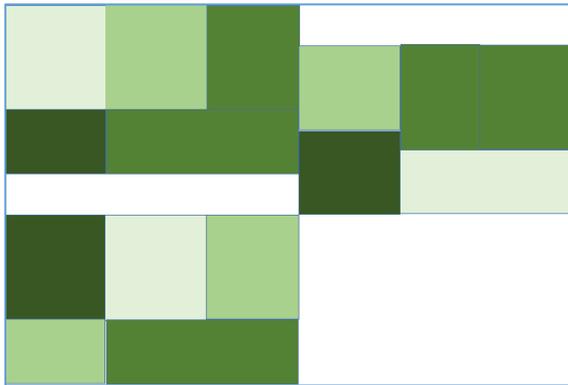
1- Délimitation des zones U, N, A et AU



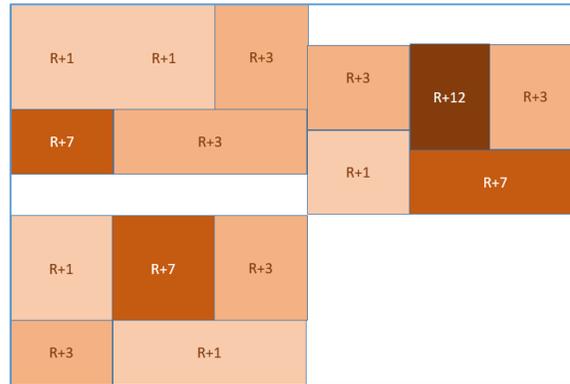
2 – Destinations attendues



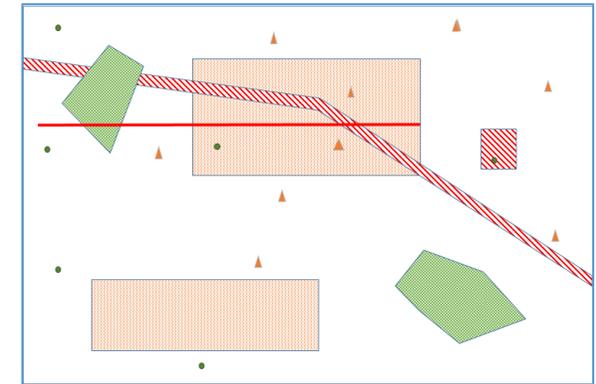
3 – Formes urbaines souhaitées



4 – Niveau de densité des espaces verts et bâtis

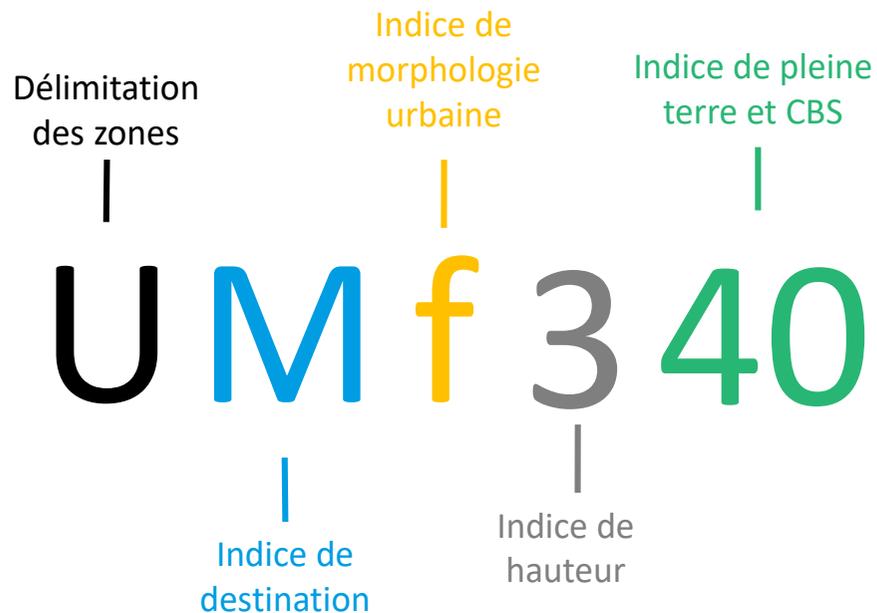


5 – Hauteurs permises



6 – Inscriptions graphiques pour préciser des projet locaux ou des mesures de protection

LE SYSTÈME D'INDICE



DES RÈGLES THEMATIQUES

- Secteurs de Mixité Sociale
- Secteur de Taille Minimale de Logement
- Linéaires de commerces
- Secteur de stationnement
- ...

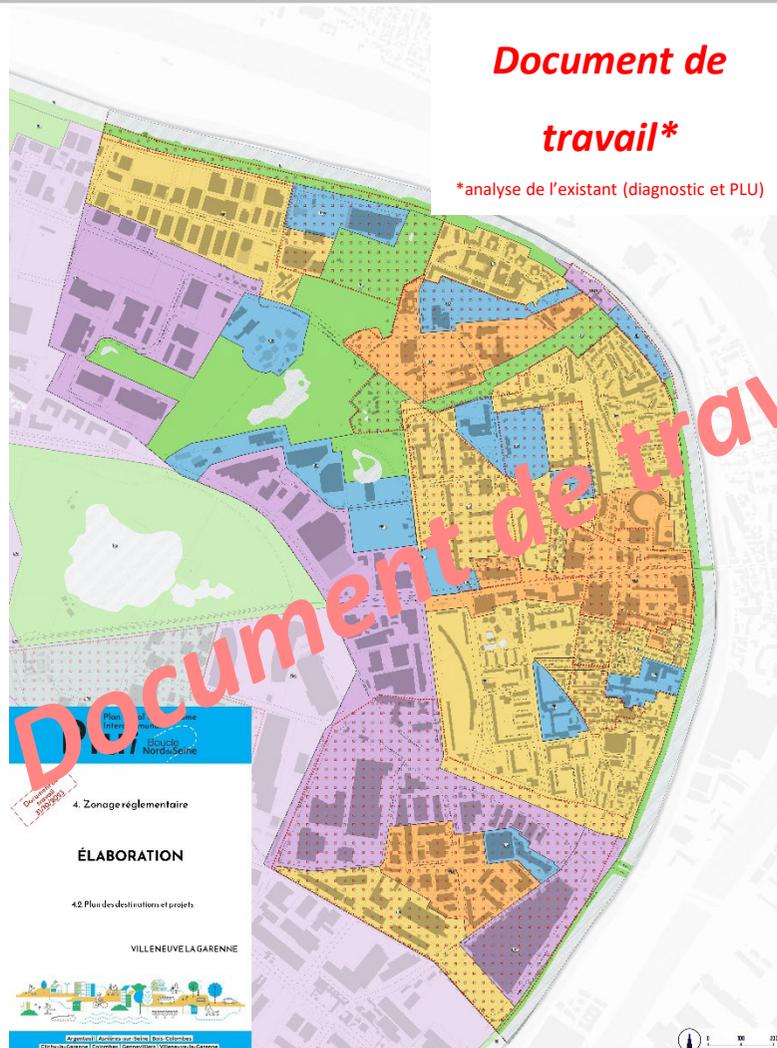
Et les ER, servitudes de localisation, EVP, filets de hauteur, périmètres de gel, secteurs de plan masse, secteur des OAP, périmètre 500m gare ...

M

Indice de destination

Objectif : localiser les espaces de mixité fonctionnelle (M), à dominante résidentielle (R), d'activités économiques (A) ou d'équipements (E).

- N,Ne,Np: Secteurs naturels
- T : Emprise de transports terrestres
- UA,UAb,UAc,UAi,UAL : Secteurs d'activités économiques
- UE,UEc,UEp : Secteurs d'équipements
- UM : Secteur mixte
- UP : Secteurs de Projets
- UR,URs : Secteurs résidentiels



Carte des formes urbaines

Indice de
morphologie
urbaine

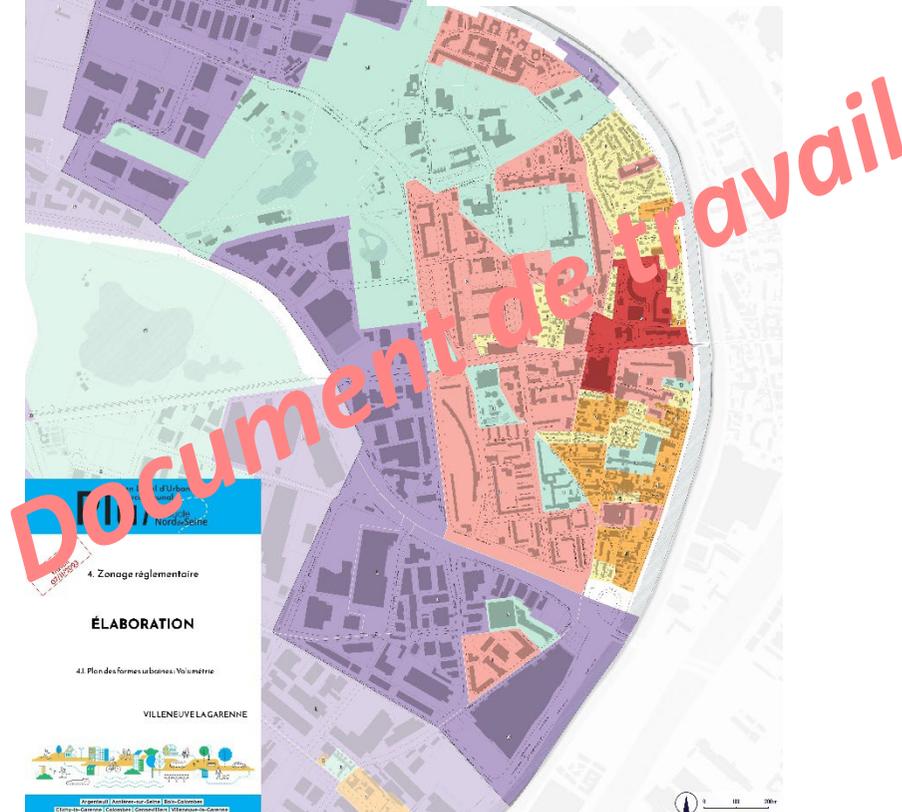
f

Objectif : encadrer
l'évolution des villes en
préservant les spécificités
locales : tissus pavillonnaires,
tissus faubouriens

- a, b : Tissus de centralités
- c, d: Tissus mixtes
- e, f, g : Tissus à dominante pavillonnaire
- h, i : Tissus à dominante collectif
- k, L, m Tissu d'activités
- j, n, x : Tissus de grandes emprises libres
- pm : Plans masses

**Document de
travail***

*analyse de l'existant (diagnostic et PLU)

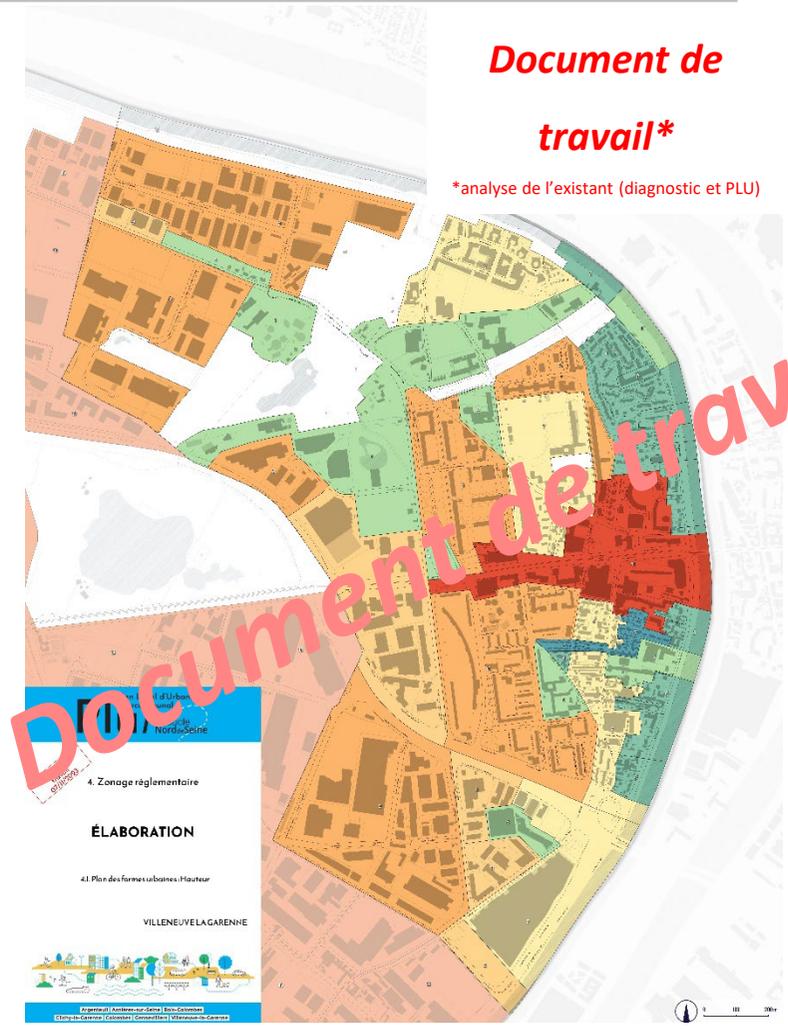
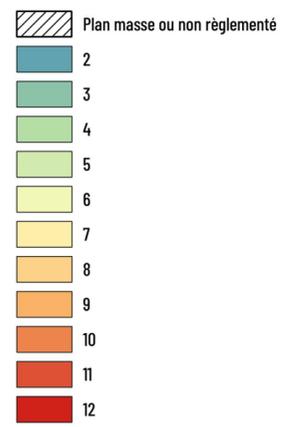


3

Indice de hauteur

Objectif : encadrer l'évolution des villes en adaptant les hauteurs permises aux contextes locaux

Indice des hauteurs



40

Indice de pleine terre et CBS

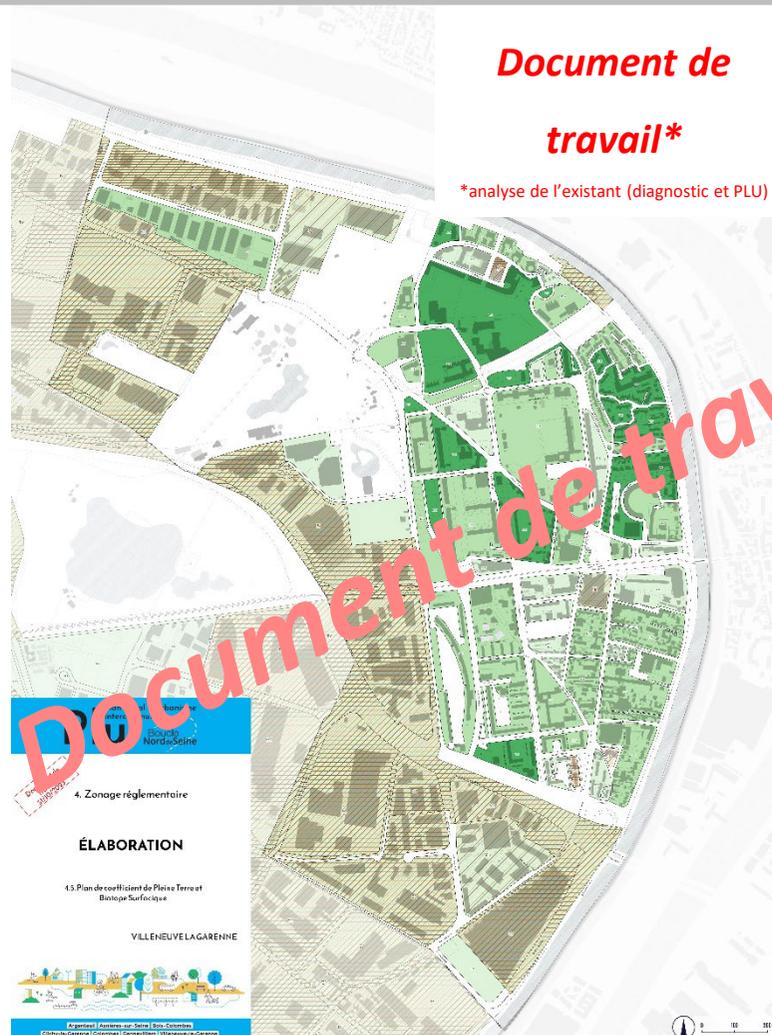
Objectif : protéger la perméabilité des sols en tendant vers 30% de pleine terre

Taux de pleine terre réglementaire

	10 et 15%
	20 et 35%
	40 et 55%
	60 et 75%
	80% et plus

Coefficient de biotope surfacique

	0,05
	0,1
	0,15
	0,2



Permettre la mise en œuvre de projets

David LIZION – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)

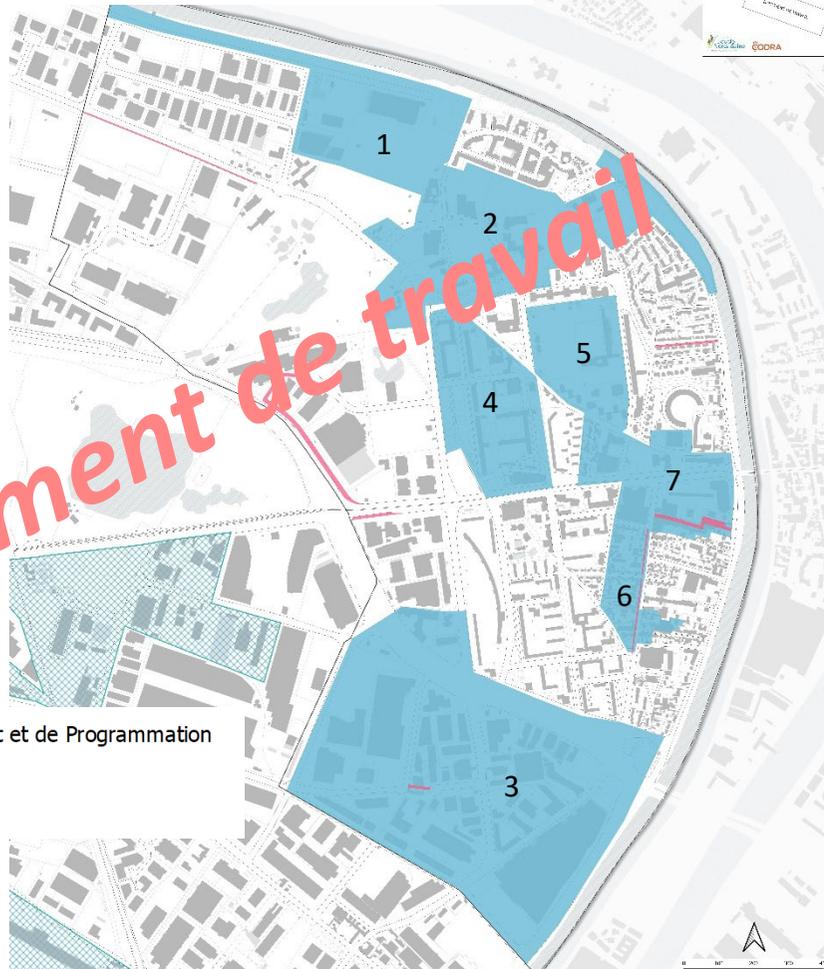


Les Orientation d'Aménagement et de Programmation :

1. Extension Parc des Chanteraines
 2. Secteur Nord OIM
 3. Secteur Sud OIM
 4. Secteur Caravelle
 5. Secteur Jean Moulin
 6. Secteur Gallieni
 7. Secteur Centre-Ville
- Et des **emplacements réservés** pour permettre des élargissements de voirie, des cheminements piétons, etc.

Document de travail*

*analyse de l'existant (diagnostic et PLU)

- 
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Emplacement réservé

Les outils pour améliorer la santé et l'environnement :

des orientations d'aménagement et de programmation thématiques
les outils du règlement et du zonage pour préserver les espaces verts

David LIZION – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)



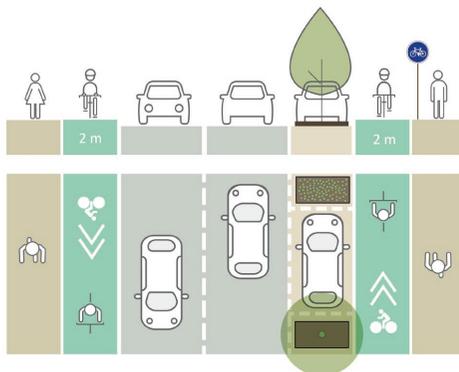
Enjeux : amélioration du cadre de vie, urbanisme favorable à la santé, lutte contre les nuisances générées par les infrastructures de transports, développement des mobilités actives et innovation

1 Echelle supra territoriale



- Résorption des coupures urbaines et requalification des points de franchissement
- Réduction des nuisances

2 Echelle territoriale



- Hiérarchisation de la voirie au profit des modes actifs
- Structuration d'un réseau de mobilités actives
- Déploiement d'un cadre agréable et sain pour les modes actifs
- Renforcement des gares comme centralité/porte d'entrée du territoire

Echelle des opérations d'aménagement :

- Accès et aménagement
- **Traitement des espaces publics**
- Gestion du stationnement
- Accompagnement d'une mobilité active et durable

3



4



Echelle des opérations de construction

- Gestion des interfaces avec l'espace public
- **Accompagnement d'une mobilité active et durable**

Enjeux : Prise en compte des sols vivants, constitution d'un maillage écologique et fonctionnel en faveur de la biodiversité, valoriser la gestion de l'eau dans la ville, définir le socle écologique des opérations d'aménagement.

- **Biodiversité : Constitution d'un maillage écologique fonctionnel ou continuités écologiques et bien être ...**

- Sanctuarisation et renforcement des noyaux primaires de biodiversité
- Valoriser la fonction relais des noyaux secondaires : Bosquet, friche, square, stade et équipement sportif de plein air, cimetière
- Améliorer la fonctionnalité des espaces de liaisons
- Favoriser la régénération d'espaces de nature au sein des espaces

- **Trame bleue et eau dans la ville**

- La renaturation des berges
- La préservation des mares
- Le cycle de l'eau : infiltration et perméabilité
- Trame fraîche et humide

- **La trame des sols vivants (brune)**

- Limiter la transformation des sols
- Désartificialiser et renaturer les sols
- Régénérer les sols par le recyclage des biodéchets

- **La trame noire**



Cartographie : URBAN-ECO^{SCOP}, 12/2022, Sources :
IGN, URBAN-ECO^{SCOP}, APUR

Les outils possibles de zonage pour préserver les espaces verts

Patrimoine naturel

-  Arbres remarquables
-  Alignement d'arbre à protéger
-  Espaces boisés classés
-  Espaces végétalisés
-  Coeurs d'îlot
-  Emplacements réservés aux espaces verts et continuités écologiques

Destinations

-  A,Ai,AP
-  N,Ne,Np
-  UEp

- + taux de pleine terre
- + bande de constructibilité
- + bandes de recul
- + exigences de plantation

Une palette d'outils mis à disposition du PLUi pour permettre de répondre à l'objectif de préservation et de développement de la nature en ville.

**Document de
travail***

*analyse de l'existant (diagnostic et PLU)

Document de travail



Valoriser la Seine, les identités locales et le patrimoine

L'OAP Seine

Les outils pour protéger les éléments patrimoniaux

Les outils pour préserver les tissus pavillonnaires

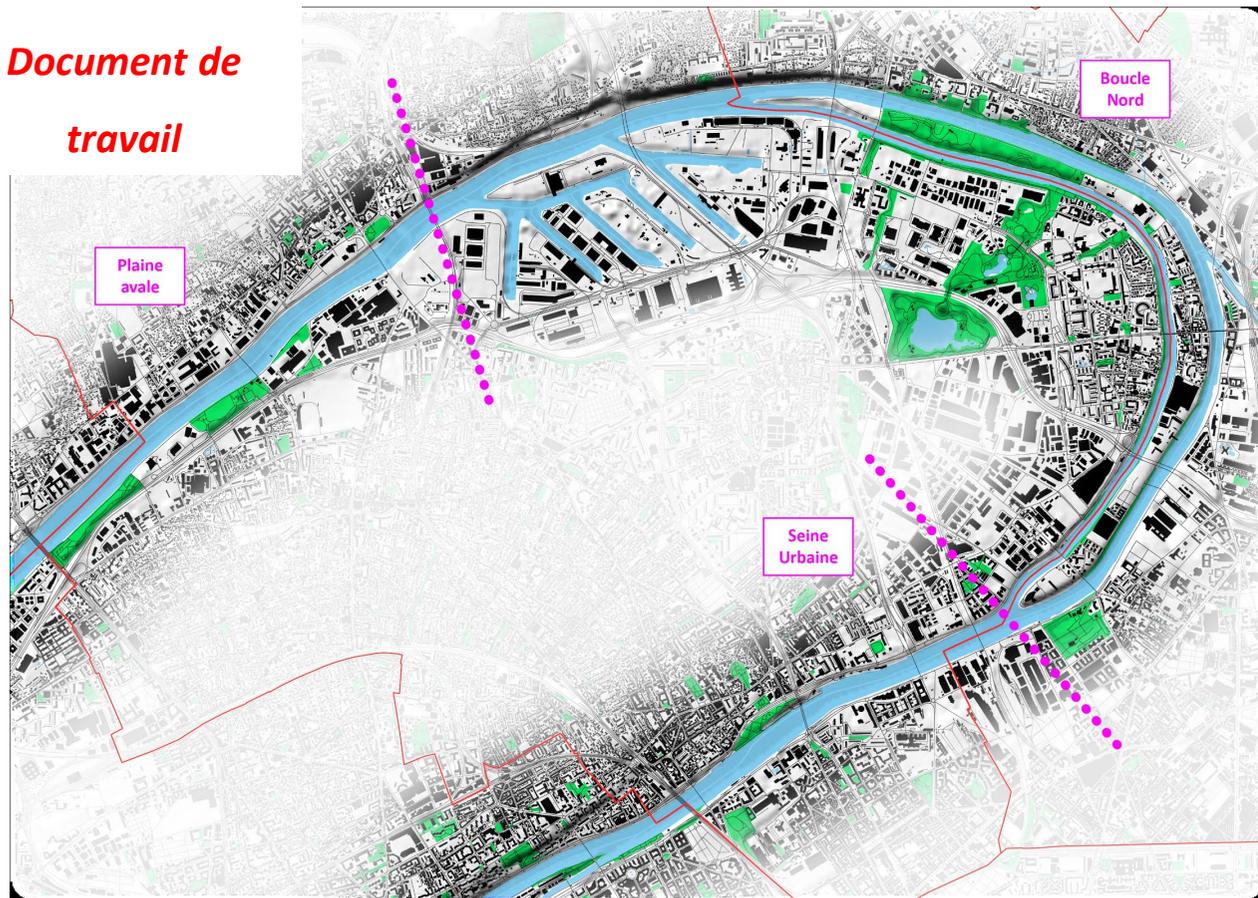
Les outils pour préserver l'emploi et l'animation urbaine

David LIZION – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)

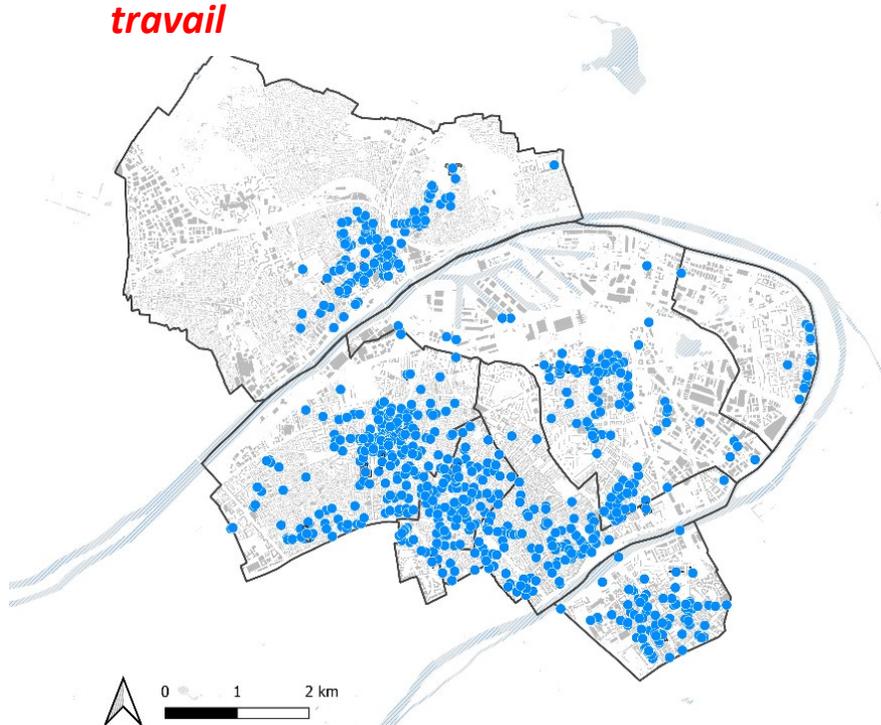


- L'OAP Seine répond à l'axe 1 du PADD et est à l'articulation des OAP thématique et sectorielles, elle vise à donner un récit, une compréhension du territoire à travers son fleuve et préciser les objectifs et invariants à respecter.
- Son propos principal est le **paysage et les usages**, elle vise ainsi :
 - Retourner la ville sur la Seine
 - Révéler la Seine dans l'aménagement de la ville
 - Développer des aménités propres à la Seine
 - Améliorer l'accessibilité de la Seine et apaiser sa découverte
- L'OAP Seine offre une lecture du territoire en 3 séquences :
 - La Seine urbaine
 - La boucle de Seine
 - La Plaine aval

Document de travail



Document de travail



Démolition totale interdite
Démolition partielle encadrée



Respecter ou mettre en valeur les caractéristiques architecturales des constructions :

- Volumétrie
- Composition et rythme de façade
- Détails, décorations et modénatures
- Aspect des matériaux



Préservation des qualités patrimoniales d'ensemble :

- S'intégrer à l'environnement paysager,
- Des annexes autorisées sous conditions



Assurer la bonne intégration des ouvrages techniques, des dispositifs de production d'énergie, et l'harmonie des isolations



Permettre des extensions sous réserve de :

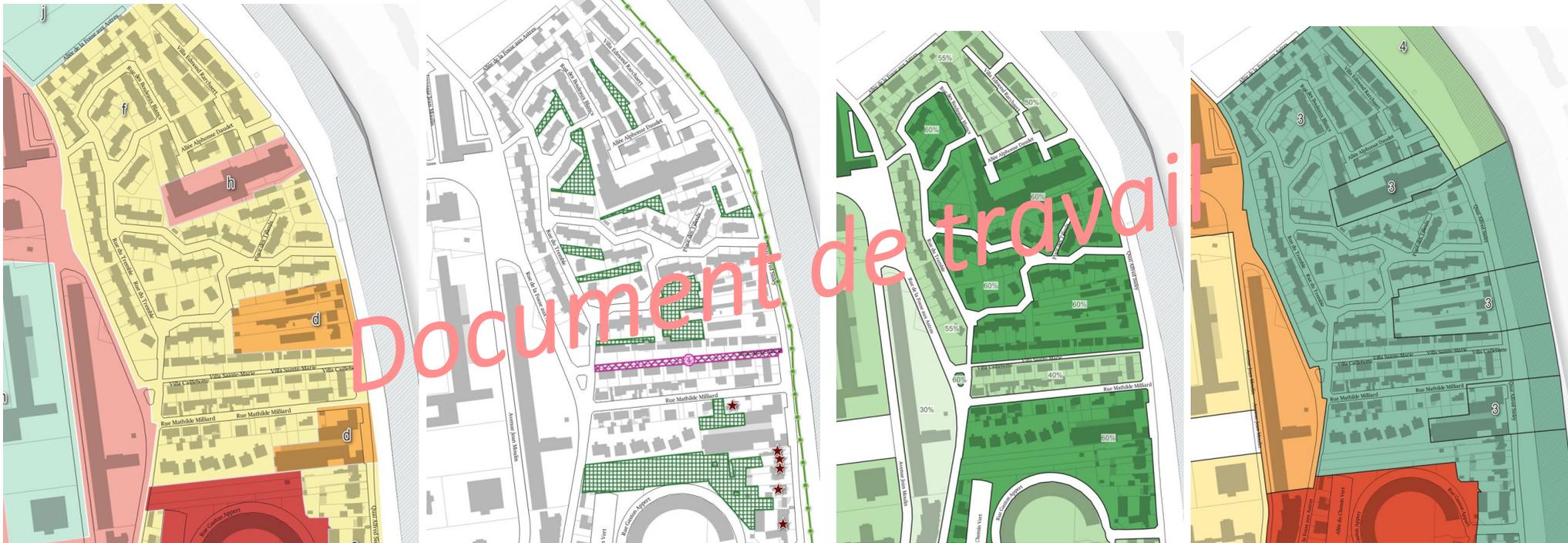
- L'harmonisation avec les caractéristiques architecturales et de composition
- Respect du principe de hiérarchie et de proportion

Indices de forme urbaine

Protections patrimoniales, écologiques et paysagères

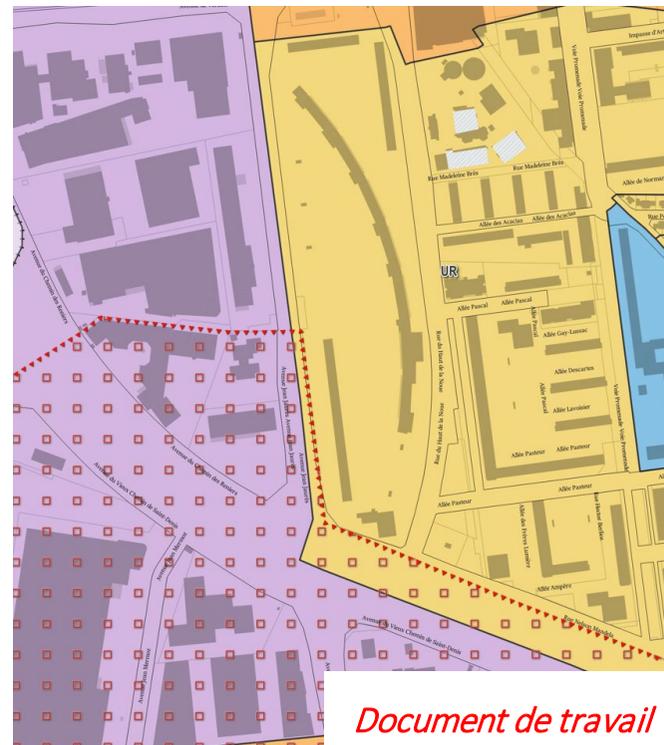
Taux de pleine-terre

Hauteur



➔ Une combinaison d'outils permet d'assurer la préservation et la diversité des tissus pavillonnaires

L'encadrement des destinations des constructions

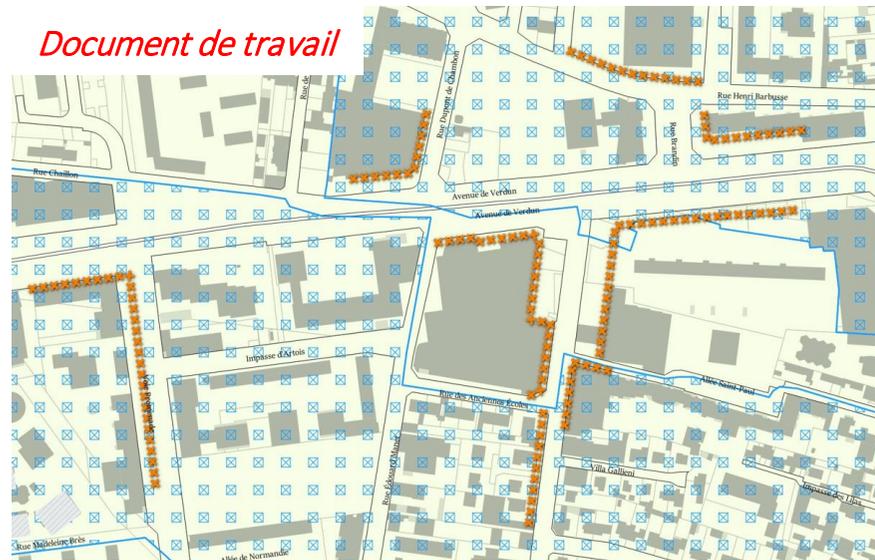


- UM (mixte)**
UR (résidentielle)
- Rs = résidentiel strict
- UA (activités économiques)**
- Ab : tertiaire
 - Ac – commerces
 - Ai – industrie
 - Al – logistique et port
- UE (zone urbaine d'équipements)**
- Ec - cimetières
 - Ep – parcs et squares

Mixité fonctionnelle et sociale

- ***** Linéaires de commerces
- ☒ Diversité commerciale à protéger ou à développer

Les linéaires de commerces



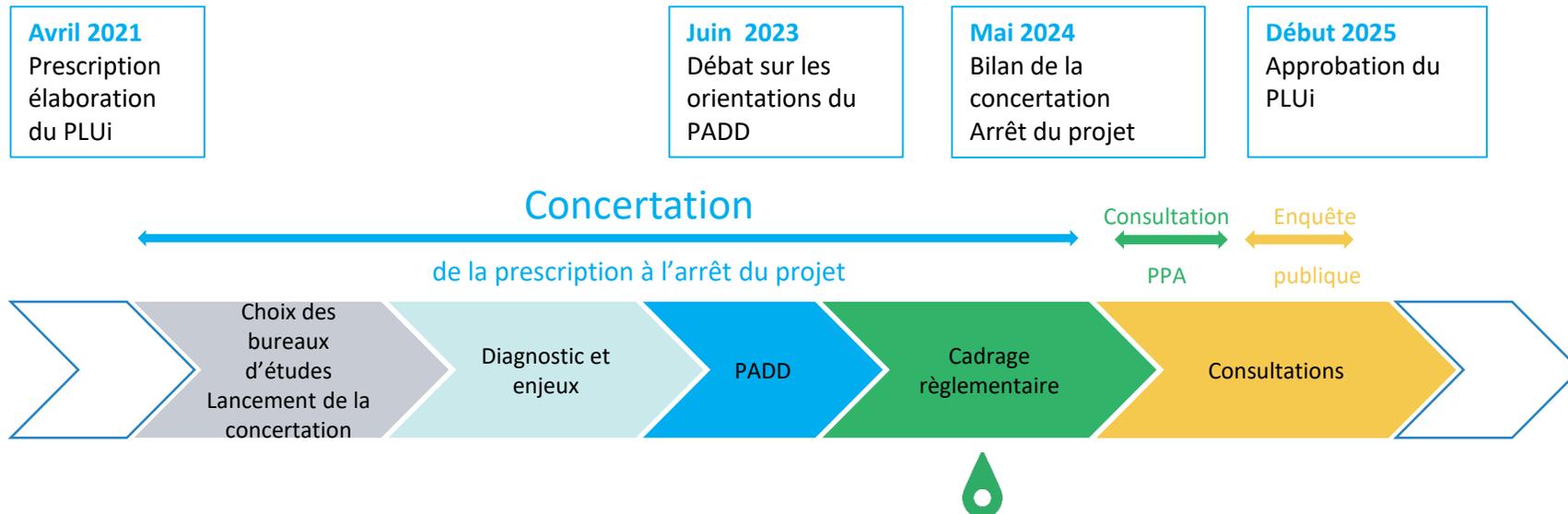
Principe général :

- interdire le changement de destination
- imposer le maintien de la SDP existante a minima en cas de **démolition/reconstruction**
- obliger à la **création de RDC actifs en cas de nouvelle construction.**

Temps d'échanges



Prochaines étapes



Nous en sommes là !

NOVEMBRE 2023 : Une réunion publique par ville

MARS 2024 : Réunion publique territoriale

MAI 2024 : Arrêt du projet de PLUi

AUTOMNE 2024 : Enquête Publique

**Merci de votre participation !
A très bientôt pour la suite du projet
Très bonne fin de soirée**

*Toutes les informations sur www.bouclenorddeseine.fr/plui
Vos remarques : plui@bouclenorddeseine.fr*

